Syllabus

Nom et Prénoms : KOUASSI Kouakou Siméon
Grade : Professeur titulaire d'Archéologie et de Patrimoine
Titre du cours : Fondements de la gestion du patrimoine
Année universitaire : 2022-2023

I- Objectifs du cours

1- Objectif général

Analyser les fondements juridiques et sociaux de la gestion du patrimoine.

2- Objectifs spécifiques

L'étudiant à l'issue de ce cours sera capable de :

- Appréhender la notion de patrimoine en lien avec celle des acteurs de sa gestion ;
- Maîtriser les instruments juridiques de gestion du patrimoine ;
- Connaître les méthodes traditionnelles de gestion du patrimoine.

II- Le contenu du cours

Nos propos portent sur les principes qui guident à l'échelle mondiale la gestion du patrimoine. Le discours montre l'intervention des Etats, de l'UNESCO et des populations locales, comme vecteurs essentiels de la promotion du patrimoine. On se rendra compte qu'il ne saurait en être autrement puisque, en définitive, le patrimoine représente un des rares éléments de notre quotidien, que nous avons tous en partage, et que nous nous devons de protéger et de transmettre aux générations futures.

III- Méthodologie

Le cours est dispensé sous forme de Cours Magistraux (12 heures) suivi de Travaux Dirigés (18 heures par groupe). Les étudiants sont appelés à prendre note et à interagir avec l'enseignant. Dans le cas des groupes de Travaux Dirigés, le travail se déroulera en deux phases :

- Exercices pratiques en groupe portant sur des questions de méthodologie et de cas pratiques ;
- Devoirs sur table pour apprécier le degré d'assimilation des étudiants.

Les exercices et devoirs sur table seront notés « coefficient 2 ». Un examen « coefficient 3 » clôturant l'évaluation de la première session à la fin des enseignements, d'une durée de 2 heures sera organisé. La deuxième session portera sur un sujet d'une durée également de 2 heures.

INTRODUCTION

Le Patrimoine, comme tout bien issu de legs ou transmis d'une génération à l'autre, fait l'objet de beaucoup d'attention aussi bien sur les plans nationaux qu'internationaux. La discussion permanente ainsi instituée par les professionnels du secteur, conduit à la mise en place de mécanismes pour sa gestion cohérente, facteur entre autres de bonnes Conservation, Protection, Sauvegarde et Valorisation.

Ce processus non moins complexe d'appropriation du patrimoine, de plus en plus, fait intervenir des acteurs situés à différents niveaux responsabilité. Il s'agit :

- de l'action privée qui met en scelle les citoyens, les groupes et fondations privées ;
- de l'action publique ;
- des professionnels ;
- des institutions internationales.

Chaque entité en ce qui la concerne, apporte sa contribution à l'édifice c'est-à-dire : protéger, enrichir et transmettre de façon responsable, le fruit du savoir et du savoir-faire des générations anciennes aux générations à venir. Ce, afin que la chaine de transmission nécessaire à l'édification des acquis du genre humain, ne se rompe pas.

Les dispositifs issus des instruments juridiques nationaux et internationaux, de même que les méthodes endogènes de gestion du patrimoine culturel et naturel, y contribuent à plus d'un titre.

Pour cerner à ce niveau de formation, le contexte général de la gestion du patrimoine à travers ses fondements juridiques et sociaux, nous analysons premièrement, la base conceptuelle de la gestion du patrimoine. Deuxièmement, les acteurs du patrimoine culturel. Troisièmement, les différents niveaux de lois y afférant.

Plan du cours

I- NOTION DE GESTION DU PATRIMOINE

1- Conservation
2- Protection
3- Sauvegarde
4- Valorisation

II- LES ACTEURS DU PATRIMOINE CULTUREL

1- L'action privée
   a- Les citoyens
   b- Les groupes et fondations privées
2- L'action publique
3- Les professions liées au patrimoine
4- Les institutions internationales

III- LES DIFFERENTS NIVEAUX DE LOIS

1- Le droit positif dans la protection du patrimoine culturel
   a- Les instruments juridiques nationaux
      - *Les dispositions des Constitutions*
      - *Les textes législatifs*
      - *Les textes réglementaires*
   b- Les instruments juridiques internationaux
2- Méthode traditionnelle de gestion du patrimoine culturel et naturel
   a- L'environnement et ses composantes vus par l'africain
   b- L'Ecotourisme comme moyen d'appropriation de la nature : le cas du Mali

CONCLUSION

BIBLIOGRAPHIE

BOCOUM (H.), « *Patrimoine et sources historiques : enjeux et perspectives pour l'Afrique* », *pp.85-93 in* THIOUB Ibrahima (dir.), Patrimoine et sources historiques en Afrique, Dakar, Presses de la Sénégalaise de l'Imprimerie, 2007, 178 p.

CUENDET (P.) (dir.), *Que ferais-je plus tard ?* Paris, Encyclopedia de la jeunesse, Hachette, 1986, 133 p.

DE GUICHEN (G.), « La conservation préventive : simple mode de changement profond » in *Museum International*, n°1, Paris, UNESCO, mars 1999, 63 p.

DEMOULE (J.-P.) et al, Guide des méthodes de l'archéologie, Paris, La Découverte, 2002, 292 p.

DE PEDRALS (D-P), *Archéologie de l'Afrique Noire*, Paris, Payot, 1950, 238 p.

GAULTIER-KURHAN (C.) (dir.), *Le patrimoine culturel africain*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p.14 (Shaje Tshiluila)

KOUASSI (K.S.), *Archéologie de la Côte d'Ivoire côtière (Grand-Bassam – Grand-Lahou)*, thèse nouveau régime, Abidjan, Université d'Abidjan, 2007, 494 p.

KOUASSI (K.S), «Les représentations du développement et de la modernité en Côte d'Ivoire côtière (Grand-Bassam – Grand-Lahou) et leurs impacts sur la recherche archéologique» in *Nyansa-Pô*, Revue africaine d'anthropologie, n°6, 2007, pp. 91-106

KOUASSI Kouakou Siméon, N'ZI Dibié Charles, « L'archéologie préventive, nouvelle approche du terrain en archéologie. Une analyse du contexte ivoirien au regard du Plan National d'Action Environnemental de la Côte d'Ivoire 1996-2010 », in *Les annales du LAASSE*, n°2, 2016, pp.46-53

MARET (P. de), « Patrimoines africains : Plaidoyer pour une approche plurielle », in *Le patrimoine culturel africain*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, p.30
MOSCATI (S.), *L'archéologie*, Paris, Flammarion, 1975, 128 p.

Ministère de la culture et de la communication, Termes relatifs aux interventions sur les monuments historiques. Glossaire. http://www.culturecommunication.gouv.fr

NEGRI (V.), « La création du droit du patrimoine culturel en Afrique », in *Le patrimoine culturel africain*, Paris, Maisonneuve et Larose, 2001, pp.321-340

NIANGORAN-BOUAH (G.), *Introduction à la Drummologie*, Abidjan, Université Nationale de Côte d'Ivoire, Institut d'Ethno-sociologie (IES), Collection Sankofa, 1981, 199 p. (p.18)

PICARD (C.), *L'Archéologie : découverte des civilisations disparues*, Paris, Larousse, 1969, 359 p.

QUERRIEN (M.), *Pour une nouvelle politique du patrimoine. Rapport au ministre de la culture*, Paris, La documentation française, 1982, 178 p.

THIOUB (I.) (dir.), Patrimoine et sources historiques en Afrique, Dakar, Presses de la Sénégalaise de l'Imprimerie, 2007, 178 p.

THIOUB (I.), « *Sources historiques, patrimoine, mémoire et écriture du passé de l'Afrique* », pp.19-24 in THIOUB Ibrahima (dir.), Patrimoine et sources historiques en Afrique, Dakar, Presses de la Sénégalaise de l'Imprimerie, 2007, 178 p.